

N°	2	1	9
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION  
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME  
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA  
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le lundi 18 octobre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Animation de bassin versant → <i>coordination de la politique de bassin versant</i> - <i>lutte contre les ruissellements et les inondations</i> - <i>Cas du sous-bassin de la Vimeuse aval</i>	Etaients présents ce jour : MM. AUBRY, BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, LOIN, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT.  Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL, MM. DAVERGNE, JACOB (pouvoir à M. PECQUERY), JUMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<b><u>- Coordination de la politique de bassin versant</u></b> <b>Les ruissellements et inondations</b> <b>a- Les études d'aménagement de bassins versants :</b> <b>- sous bassin de la Vimeuse</b> Pour le cas du bassin versant de la Vimeuse, M <sup>elle</sup> AGOGUÉ indique que le Syndicat de bassin versant de la Vimeuse (SIAHBVV) sollicite de l'Institution une aide surtout administrative sur ce dossier. Il est néanmoins très important pour l'EPTB Bresle, notamment eu égard à son rôle de chef de file sur le bassin versant, qu'il puisse aussi avoir et apporter une plus-value technique sur ce dossier.
9 septembre 2010	Sur cette maîtrise d'ouvrage, conservée par le Syndicat, l'Institution et SOMEA seraient les assistants du maître d'ouvrage. Afin de clarifier la position de l'Institution vis-à-vis du Syndicat dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage, il est proposé d'établir une convention entre les deux parties.
NOMBRE DE DELEGUES :	A la lecture de la convention, M. SÉNÉCAL note qu'il n'est pas prévu que l'EPTB Bresle soit destinataire d'un exemplaire de l'étude.
En exercice	15
Présents	8
Votants	9
	<i>Les membres du Conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent le Président :</i> <i>- à tout mettre en œuvre pour que l'EPTB Bresle participe à l'étude que va lancer le SIAHBVV en tant qu'assistant administratif et technique au maître d'ouvrage,</i> <i>- à signer la convention en y incluant l'obligation faite au Syndicat d'apposer le logo de l'EPTB Bresle sur l'étude et de lui en octroyer un exemplaire, une fois l'étude achevée.</i>

**Pour extrait conforme,**

**Le Président de l'Institution,**

**Jacques PECQUERY**